



Quels sont les bénéficiaires de la manne des éoliennes?

QUI REÇOIT QUOI? Une association hostile aux éoliennes veut savoir qui bénéficie de la rétribution au prix coûtant (RPC), qui permet aux projets d'énergie verte d'être rentables.

NIET S'abritant derrière son statut de société privée, Swissgrid, à qui a été déléguée la tâche de répartir la RPC, refuse depuis deux ans de rendre ces données publiques.

VICTOIRE D'ÉTAPE Le préposé fédéral à la transparence recommande à Swissgrid de divulguer ces données. Mais la bataille n'est pas encore gagnée.

PAGE 3

Atmosphère paranormale pour de jeunes musiciens



RICHARD LEUENBERGER

LES VERRIÈRES Une atmosphère teintée de phénomènes étranges a plané sur la 30e édition du camp de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises aux Verrières. Pendant dix jours, les 58 musiciens ont répété afin d'être au taquet pour le concert sur le thème de «L'espace et ses mystères».

PAGE 9



LA CHAUX-DE-FONDS
Dévastée par un incendie,
une boucherie revit

PAGE 5

JUSTICE
La BCN poursuivie devant
un tribunal à Miami

PAGE 9

ESCRIME
Pauline Brunner tient
le choc aux Mondiaux

PAGE 23

LA MÉTÉO DU JOUR

pied du Jura



17° 31°

à 1000m



12° 28°

SOMMAIRE

Feuilleton **PAGE 12** Télévision **PAGE 25**
Cinéma **PAGE 13** Carnet **P. 26-27**



DELÉMONT
Le labyrinthe géant dévoile
ses dédales demain

Pour sa cinquième édition, le Swiss Labyrinthe de Delémont attend quelque 20 000 visiteurs. Sur le thème de la ruée vers l'or, les curieux sont invités à déjouer les pièges du tracé sur un terrain grand comme dix terrains de football.

PAGE 7



SONVILIER
Le château d'Erguël riche
de huit siècles d'histoire

Le bâtiment, propriété de la bourgeoisie de Sonvilier, a connu plusieurs rénovations importantes. Edifice incontournable et légendaire du Jura bernois, le château accueille depuis 2006 un festival de heavy metal.

PAGE 8



9 771421 087000 50029

ÉOLIEN Une association remporte une première manche contre Swissgrid.

La bataille de la transparence

LE CONTEXTE

Les producteurs d'énergies renouvelables reçoivent une contribution qui couvre la différence entre leurs coûts de production et le prix du marché, la RPC. Swissgrid refuse de dévoiler le nom des bénéficiaires. Saisi par Paysage libre, le préposé fédéral à la transparence vient de donner raison pour l'essentiel à cette association qui se bat contre l'éolien industriel.

LÉO BYSAETH

L'association «Paysage libre - Freie Landschaft» aimerait connaître les noms des bénéficiaires de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC). Active sur le plan suisse, cette association «considère d'un œil critique la production et la distribution d'énergie à partir de sources renouvelables, du point de vue des êtres humains concernés et de la nature affectée».

Elle a introduit une demande dans ce sens le 16 août 2012. Swissgrid SA, en charge des décisions dans ce domaine, a refusé. Motif: cette société argumente qu'elle n'est pas une autorité, mais une entreprise privée. Elle ne serait donc pas soumise à la loi sur la transparence, qui ne concerne que les activités étatiques.

Le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (ci-après «le préposé») vient de donner raison pour l'essentiel à l'association, représentée par l'avocate et porte-parole de l'association



Les opposants aux éoliennes veulent davantage de transparence. Selon eux, le public doit savoir qui bénéficie de la RPC. KEYSTONE

«Les Travers du vent, pour la protection des crêtes et des hauts plateaux du Val-de-Travers», Fabienne Chapuis-Hini.

Dans sa décision, datée du 26 juin, le préposé arrive à la conclusion que «Swissgrid SA doit accorder l'accès aux listes des bénéficiaires d'installations d'une puissance supérieure à 30 kW des années 2008 à 2010.» Paysage libre obtient donc gain de cause sur le premier volet de sa revendication. En revanche, pour le préposé, «il n'y a pas d'intérêt public prépondérant justifiant l'accès

aux identités des personnes figurant sur la liste d'attente.» Paysage libre fait donc chou blanc sur ce point.

Swissgrid va-t-elle se plier à la recommandation du préposé? «La recommandation (...) du 26 juin contient une erreur», répond le porte-parole de Swissgrid, Thomas Hegglin. «Celle-ci a été remplacée par une nouvelle version, datée du 9 juillet 2014. De par ce fait et que le processus est toujours en cours, nous ne pouvons pas encore donner d'informations, ni répondre à votre question.»

De fait, une erreur portant sur un point de détail entachait la décision expédiée le 26 juin. Une erreur sans aucune incidence sur le fond de l'analyse ni sur les conclusions du préposé.

Swissgrid n'a pas dit son dernier mot

Malgré la réponse dilatoire du porte-parole, on ne se trompera sans doute pas en affirmant qu'il y a peu de chance que Swissgrid, qui jusqu'ici a tout fait pour protéger l'identité des bénéficiaires de ses décisions, accède à la demande de Paysage libre.

Elle ne peut toutefois pas ignorer l'avis du préposé. Si elle refuse de s'y soumettre, elle doit rendre une décision dans les 20 jours. Décision qui pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Si ce dernier confirme l'analyse du préposé, Swissgrid devra livrer les noms de bénéficiaires de la RPC à qui en fera la demande. Presse comprise.

Le raisonnement que présente le préposé à l'appui de sa double recommandation – oui pour

donner les noms de bénéficiaires, non pour divulguer ceux des projets en attente – est plein d'enseignements.

D'une part, il apparaît que la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a pris fait et cause pour Swissgrid, reprenant le même argumentaire. En revanche, l'Office fédéral de l'énergie (Ofen) estime que Swissgrid est soumise à la loi car, «malgré le manque d'une délégation formelle de compétence décisionnelle, Swissgrid SA exerce son activité comme une autorité».

D'autre part, le préposé s'appuie sur une jurisprudence du TAF qui a «constaté qu'il ne devrait pas être possible que n'importe quel devoir administratif puisse échapper à la loi sur la transparence par une simple délégation de compétence». Or, «vu le caractère central des tâches confiées à Swissgrid SA et le montant important des deniers publics alloués (plus de 100 millions par an) alloués pour la RPC, il serait contraire à l'esprit de la loi sur la transparence que les documents officiels produits ou reçus par Swissgrid SA ne tombent pas sous le coup de l'application» de cette loi. ●

TROIS QUESTIONS À...



FABIENNE CHAPUIS-HINI
MANDATAIRE
DE PAYSAGE LIBRE

«Il est normal de savoir à qui va notre argent»

Pourquoi tant insister sur la divulgation des noms des bénéficiaires de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC)?

Pour une raison bien simple: cette rétribution représente une manne de 100 millions par an, financée par tous les consommateurs d'électricité. S'agissant d'argent pris dans la poche des citoyens, il est normal que ces derniers sachent à qui va leur argent. Le service public a confié à une société privée la tâche de percevoir la redevance et de la redistribuer selon certains critères. Il est tout à fait anormal que la société privée à qui l'on confie ce mandat public se réfugie derrière son statut pour refuser de rendre public le nom des bénéficiaires de ses décisions.

Mais n'est-il pas normal de préserver le secret des affaires?

Le secret des affaires n'a pas à être opposé dans le cadre d'une mission de service public. Ce secret doit être réservé aux affaires purement privées et commerciales. Or la répartition des subsides publics n'a rien à voir avec la gestion commerciale des affaires!

Le préposé à la transparence vous a donné raison. Vous avez donc gagné?

Oui, nous avons gagné et il est très important que le préposé ait décidé que Swissgrid, dans le cadre de son mandat public était soumise à la transparence. Mais le parcours peut être encore long. Swissgrid peut refuser d'obtempérer à ce qui n'est qu'une recommandation. Nous pourrions recourir, bref, cela peut durer encore des mois.

LA RÉTRIBUTION AU PRIX COÛTANT ENCOURAGE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) est un instrument de la Confédération servant à promouvoir la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. La RPC compense la différence entre le montant de la production et le prix du marché. La RPC est prévue pour les technologies suivantes: la force hydraulique (jusqu'à 10 mégawatts), le photovoltaïque, l'énergie éolienne, la géothermie, la biomasse et les déchets qui en proviennent. Le fonds RPC est alimenté par tous les consommateurs de courant qui paient une taxe pour chaque kilowattheure utilisé.

Les tarifs de rétribution de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables ont été déterminés par technologie

et par classe de puissance. La durée de la rétribution est de 20 à 25 ans selon la technologie. Selon le cockpit RPC de Swissgrid, à la fin du premier trimestre 2014, il y avait 17 installations éoliennes émergeant à la RPC pour un montant de 75 millions de francs. Très peu, donc, par rapport au total de 300 millions pour les installations en service dans les quatre technologies considérées (biomasse, photovoltaïque, éolien, hydraulique et éolien). La perspective change si l'on considère les 438 installations ayant reçu un avis positif, pour un montant de 447 millions de francs. Là, l'éolien se taille la part du lion: 257 millions de francs (près de 56%). ● **LBV**

Sources: Office fédéral de l'énergie et Swissgrid

TÉLÉVISION La chaîne de l'Arc jurassien se heurte au refus d'UPC Cablecom, dont dépendent les téléseaux.

Swisscom TV diffuse Canal Alpha en haute définition

Depuis quatre ans, la télévision régionale de l'Arc jurassien, Canal Alpha, produit l'intégralité de ses programmes en qualité HD (haute définition). C'était d'ailleurs une des premières chaînes régionales en Suisse à le faire. Mais jusqu'à présent, les opérateurs qui diffusent la chaîne (téléseaux ou Swisscom TV) ne reprenaient pas cette version HD.

«Cela fait plusieurs mois que nous les relançons régulièrement, explique Marcello Del Zio, un des directeurs de Canal Alpha. «Mais il y a quelques semaines,

Swisscom TV nous a indiqué qu'ils allaient reprendre également le signal HD.» Ce qui est chose faite depuis mercredi. Les abonnés à Swisscom TV ont ainsi le choix entre quatre versions de Canal Alpha. Il y avait déjà les versions neuchâteloises et jurassiennes de la chaîne régionale. Désormais, ces deux versions peuvent être regardées soit en HD, soit en mode «normal», appelé aussi SD (pour définition standard).

UPC n'est pas pressé

Mais Swisscom TV ne représente qu'une minorité des télé-



La régie de Canal Alpha. SP

spectateurs, même si elle n'est pas négligeable et est en progression constante. «Effectivement, nous aimerions bien que les téléseaux diffusent également le signal HD de Canal Alpha», relève Marcello Del Zio. «Mais là, c'est plus compliqué, car ils dépendent d'UPC Cablecom et ce dernier ne semble pas très pressé de s'y mettre. Ce que nous regrettons.»

D'ailleurs, si tous les abonnés de Swisscom TV peuvent recevoir les deux versions, jurassienne et neuchâteloise, de Canal Alpha, les téléseaux, eux, ne diffusent qu'une seule version,

en fonction de leur implantation régionale. Ainsi les Neuchâtelois de Vidéo2000 ou de Cablecom dans les Montagnes n'ont que la version neuchâteloise.

Mais y a-t-il beaucoup de différences entre Canal Alpha Jura et Neuchâtel? «La plus grande partie des programmes est la même, notamment le Journal», répond Marcello Del Zio. «Mais les publicités sont différentes, ainsi que certaines émissions comme le Jura Show ou Placebo, ainsi que les programmes spécifiques liés à des votations ou des élections cantonales.» ● **NWI**